

Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID: 035-213503345-20221212-D1322022-DE

DELIBERATION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 6 décembre 2022

Mis en ligne :

Vendredi 16 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23 Votants : 28

Quorum: 15

Présents: Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires: M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Absents: DORIA Anne

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services,

assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 06 décembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-132 – Finances : Budget principal – autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 6 décembre 2022,

Le budget primitif du budget principal pour l'année 2023 sera soumis au vote du Conseil municipal de mars 2023.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du ler janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les



Affiché le

ID: 035-213503345-20221212-D1322022-DE



crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2022 s'élevait à 5 539 280,98 € (hors crédits relatifs au remboursement de la dette). Le plafond de dépenses à ne pas dépasser s'élève donc pour l'année 2021 à 1 384 820,25 €.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le Maire sera en droit, à partir du 1^{er} janvier 2023, de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2022.

Opérations et libellé	Service	Nature	Demande d'autorisations de dépenses anticipées	VOTE
201 SERVICES				28/28 voix
ADMINISTRATIFS Travaux CCAS	Services techniques	2135	25 000,00 €	
Logiciel réservation de salle	Informatique	2183	20 000,00 €	
Matériel informatique	Informatique	2183	5 000,00 €	
Passage M57	Informatique	2051	15 000,00 €	
202 SERVICES TECHNIQUES				28/28 voix
Tondeuse autoportée frontale plateau	Services techniques	2158	33 500,00 €	
Achat d'un camion benne d'occasion	Services techniques	2182	25 000,00 €	3 , 3
203 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE				21 voix POUR, 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, S.NOULLEZ, P.VALLÉE, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI)
Vidéoprotection	Services techniques	2315 .	76 500,00 €	
204 ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE				28/28 voix
Matériel informatique	Informatique	2183	3 000,00 €	
208 OPERATIONS NON AFFECTEES				20 voix POUR, 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, S.NOULLEZ, P.VALLÉE, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI), 1

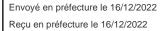
Affiché le

ID: 035-213503345-20221212-D1322022-DE



k				ABSTENTION
				(D.SIMON)
Préemption 5 allée du marché	Urbanisme	2111	96 416,00 €	
209 RENOVATION DE BATIMENTS				28/28 voix
Liquide frigorigène – chambre négative	Services techniques	2135	17 500,00 €	
242 PÔLE DE LA MORINAIS				28/28 voix
Travaux	Services techniques	2313	800 000,00 €	
243 EXTENSION LES BLANCHETS 3 RAQUETTES				20 voix POUR, 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, S.NOULLEZ, P.VALLÉE, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI), 1 ABSTENTION (D.SIMON)
Maîtrise d'œuvre	Services techniques	2031	90 000,00 €	
244 SALLE DE BILLARD				20 voix POUR, 8 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, S.NOULLEZ, P.VALLÉE, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI, D.SIMON)
Maîtrise d'œuvre	Services techniques	2031	35 000,00 €	
245 EHPAD				21 voix POUR, 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, S.NOULLEZ, P.VALLÉE, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI)
Programmiste	Services techniques	2031	12 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES ANTICIPEES			1 253 916,00 €	
DI AFOND DE				

PLAFOND DE			
DEPENSES		1 384 820,25 €	
ANTICIPEES			



Affiché le

ID: 035-213503345-20221212-D1322022-DE



En ce qui concerne la section de fonctionnement, le Maire sera en droit, à partir du l^{er} janvier 2023, de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

D'AUTORISER les dépenses anticipées telles qu'énumérées dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire, Gaël LEFEUVRE